



MAIRIE

69870 POULE -LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

Conseil du 17 juin 2016 à 20 h 30

Présents : BÉROUJON JB, CARRET M, CHAMPALE A, COULEUR J, DÉAL N, DESMONCEAUX JM, FIMBEL A, FLÈCHE C, HOFFMANN V, LABROSSE B, MÉLINAND F, PETIT I, TRONCY JM, VIGNE M.

Absent excusé : R.CODELLO (pouvoir à F.MÉLINAND)

Secrétaire de séance : J.COULEUR

Approbation du compte rendu du conseil du 20 mai 2016 : à l'unanimité

Ajouts à l'ordre du jour de délibérations : convention CDG mission d'inspection santé sécurité au travail, délimitation et bornage parcelle A 168 (acceptés à l'unanimité).

Délibérations :

- **Rapport prix et qualité du service de l'eau** : la commune dispose de sa propre alimentation en eau potable, le service est délégué à la Lyonnaise des Eaux (contrat d'affermage). La réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est prévue pour chaque exercice, il est mis à la disposition du public. Adoption du rapport (RPQS) pour l'année 2015 à l'unanimité (15 voix) à main levée.
- **Convention épicerie** : la convention de mise à disposition gratuite est arrivée à échéance. La mise en place d'un bail précaire semble prématurée en raison de l'absence de rentabilité de l'épicerie. Il est demandé au conseil de continuer à soutenir ce commerce en établissant une convention avec participation du bénéficiaire dans les conditions suivantes : 50 € sur les six premiers mois à compter du 1^{er} juin 2016 puis 100 €, 150 € et enfin 200 € de six mois en six mois et ce jusqu'au 31 mai 2018. Proposition acceptée à l'unanimité (à main levée).
- **Activités périscolaires, PEDT** : les activités périscolaires dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires sont reconduites en 2016/2017. Huit activités seront mises en place le vendredi de 15 H à 16 H 30 dont une nouvelle qui sera la vannerie. Il est nécessaire de recruter huit intervenants disposant de différents statuts (auto entrepreneur, artiste, artisan...). Il est demandé au conseil d'approuver la contractualisation de ces intervenants, accepté à l'unanimité (à main levée).
- **Adhésion intérim CDG, portage salarial** : le poste d'agent polyvalent qui avait été créé doit être modifié au profit d'un poste d'agent administratif et d'un poste d'agent technique, les deux ne pouvant être regroupés sur un même poste. Le CDG propose un service de portage salarial pour un coût de 5,5 % du salaire brut ce qui permettrait de ne pas embaucher directement la personne mais de la proposer pour être recrutée par le CDG. Ce montage éviterait à la commune de recourir à l'embauche d'une personne à mi-temps alors que 9 à 10 H par semaine suffiraient pour la cantine, les garderies périscolaires et l'entretien des sanitaires des différentes salles. Il est demandé au conseil d'adhérer à ce service pour faciliter la gestion de ce futur poste, accepté à l'unanimité (à main levée).
- **Convention CDG mission d'inspection santé sécurité au travail** : les collectivités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous leur autorité (décret n° 85-603). C'est dans ce cadre que le CDG peut passer convention avec la collectivité pour assurer la fonction d'inspection prévue par ce décret. Le coût de fonctionnement de cette mission est imputé sur la cotisation additionnelle versée au CDG du Rhône. Il est demandé d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention d'inspection avec le CDG du Rhône, accepté à l'unanimité (à main levée).
- **Bornage et délimitation parcelle A 168** : cette parcelle du bourg doit être bornée et délimitée, Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer le procès-verbal de bornage et à mener à bien ce dossier. Accepté à l'unanimité (à main levée).

Questions diverses :

Réunion publique Département : à Cours le 23 juin à 19 H 30 (salle polyvalente La Ville).

La COR est sollicitée pour acter sa candidature pour le déploiement d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (ADEME).

Proposition pour l'acquisition par la commune de deux parcelles sous la Roche d'Ajoux (1000 € les deux) : taillis à reboiser.

École publique : il manque trois élèves pour rouvrir la 4^e classe, les parents d'élèves ont été reçus à l'Inspection Académique du Rhône hier 16 juin.

Épicerie culturelle : deux nouvelles dates ajoutées, le 6 août lors de la pause gourmande au col et le 1^{er} octobre sous le pommier.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 22 juillet à 20 H 30